

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Band:</b>	40 (1969)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	Requête concernant l'horaire des chemins de fer 1971-1973
<b>Autor:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-825154">https://doi.org/10.5169/seals-825154</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Requête

## concernant l'horaire des chemins de fer 1971-1973

*L'ADIJ vient d'adresser à l'Office des transports du canton de Berne une demande d'amélioration de l'horaire des chemins de fer pour les lignes du Jura bernois. Voici la première partie de cette requête, exposant uniquement les postulats principaux, d'autres demandes de modification faisant l'objet d'un rapport annexe.*

### 1<sup>er</sup> postulat : Amélioration des relations entre l'Ajoie et Berne

Depuis l'entrée en vigueur de l'horaire 1969-1971, la ligne Bâle-Genève est particulièrement bien soignée et les relations du Valais se sont améliorées. Nous en sommes très heureux. Par contre les relations entre l'Ajoie et Berne se sont encore détériorées.

L'ambition de nos pères de faire de la ligne Delle-Berne-Brigue une grande transversale cantonale ouverte à un intense trafic international ne s'est pas réalisée au-delà des premiers balbutiements et le temps des directs Paris-Berne-Milan-Venise par Delle semble irrémédiablement révolu. Ce qui reste de ce trafic international en service voyageurs fera l'objet du deuxième postulat. En service des marchandises, le trafic Delle-Brigue se porte encore bien et sa tendance est plutôt vers une augmentation des tonnages.

Une des caractéristiques de la transversale bernoise entre Delle et Berne, c'est le tronçon commun qu'elle partage entre Delémont et Bièvre avec la ligne Roches et Longeau. Alors que nous devrions avoir des trains directs entre Bâle et Genève et des accélérés entre Boncourt et Berne, circulant indépendamment les uns des autres de bout en bout, la plupart des voyages entre Porrentruy et Berne et inversement se font avec deux changements de trains, à Delémont et à Bièvre et souvent avec d'assez longs battements.

Ainsi dans le sens **Porrentruy-Berne**, nous n'avons que trois directs sans changement de trains. Ils sont bien placés et assez rapides (97 km. : 1 h. 36', 1 h. 28', 1 h. 37'). En outre, il y a à l'horaire six correspondances, avec deux changements de trains et des temps de parcours, battements compris variant entre 2 h. 15' et 2 h. 53' (sauf un = 1 h. 48').

Dans le sens **Berne-Porrentruy**, nous avons quatre directs, dont un est cependant omnibus depuis Delémont. Ceux du soir sont bien placés avec de bons temps de parcours (1 h. 40', **1 h. 18'**, 1 h. 39'). En outre sept correspondances avec deux changements de trains. Quatre de celles-ci sont satisfaisantes (2 h. et quelques minutes) parce qu'elles sont assurées par des directs de Berne à Bièvre et de Bièvre à Delémont.

Les seules relations directes qui nous restent entre l'Ajoie et Berne sont celles des trains internationaux.

**Requête :** Nous demandons une amélioration générale des relations entre l'Ajoie et Berne, par l'augmentation du nombre des directs ou accélérés n'imposant pas de changement de trains et supprimant les longs battements. Nous avons besoin, en particulier, d'un direct Ajoie-Berne au milieu de la matinée, arrivée à Berne vers 10 h. - 10 h. 15. Il devrait y avoir aussi un direct matinal de Berne à Porrentruy avec arrivée avant 9 h.

## **2<sup>e</sup> postulat : Trafic voyageurs international par Delle**

Nous savons que la fréquentation des trains des deux relations existantes n'est pas brillante :

Train 2851 Belfort-Delle arr. 12.43	14 voyageurs pour la Suisse
Train 2856 Delle-Belfort arr. 19.18	17 voyageurs de Suisse
Train 2845 Paris-Delle arr. 18.33	25 voyageurs pour la Suisse
Train 2842 Delle-Paris arr. Belfort 12.20	21 voyageurs de Suisse

(Chiffres du 1er trimestre 1969)

La marche de la voiture de Belfort dans les trains 582 et 579 n'est garantie que jusqu'en 1971. Il semble que la voiture d'Interlaken du direct 569 soit l'objet de discussions aussi.

Or, il ne faut pas que vienne le jour où les clients du chemin de fer domiciliés dans le Jura bernois devront se rendre en voiture à Belfort pour y prendre le direct de Paris.

**Requête :** Nous demandons que le canton intervienne de tout son poids pour maintenir au prochain horaire

- la paire de trains Paris-Berne-Paris 594/569 ;
- la paire de trains Berne-Belfort-Berne 579/582.

## **3<sup>e</sup> postulat : Améliorations des relations entre Tramelan / vallée de Tavannes et Bienne**

La vallée de Tavannes avec Tramelan forme une agglomération de 22 000 habitants. L'occupation principale de ses habitants, l'industrie horlogère et celle des machines, oriente leurs intérêts professionnels plutôt vers Bienne. L'horaire des trains de la vallée de Tavannes sur Bienne a été amélioré au cours des années, mais il est encore loin de donner entière satisfaction. Nous connaissons en partie les raisons des insuffisances actuelles. On peut les attribuer à trois facteurs principaux, insuffisance de l'équipement technique de la ligne Sonceboz-Bienne, la gare de Sonceboz, et les changements de trains dans cette dernière station. Lorsque le battement est de 14' pour des trains d'abonnés très fréquentés, comme c'est le cas pour les trains 3066/3266 à 18 h. 18/18 h. 32, il faut reconnaître que le sort réservé aux voyageurs qui rentrent chez eux après une journée de travail, en hiver, n'est pas à envier. Les chemins de fer doivent pouvoir faire plus et mieux.

**Requête :** Nous demandons que les CFF réétudient complètement l'horaire des trains de la vallée de Tavannes en direction de Bienne, en cherchant à accélérer les trains, à supprimer les changements de trains à Sonceboz ou à raccourcir les battements.

**ADIJ**

### **ORGANES DE L'ADIJ**

**Président :** René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81 ou 2 15 83

**1<sup>er</sup> vice-président :** Willy Sunier, 2608 Courtelary, tél. (039) 4 92 06 ou 4 91 04

**2<sup>e</sup> vice-président :** Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73

**Secrétaire :** H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20/91 29 79

**Caissier :** René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 6 23 72 ou 6 17 62

**Rédaction du bulletin :** Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 2 17 51

**Administration du bulletin :** pl. de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81

**Comptes de chèques postaux :** Caisse générale : 25-20 86

Bulletin : 25-102 13

**Abonnement annuel :** Fr. 10.— ; le numéro : Fr. 1.20